

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 juillet 2015**

Le 30 juillet 2015 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : BELOUDRADE Sandrine, CROS Sandrine, ARMENGaud Pierre, BOURGEAIS Bruno.

CROS Christine a donné pouvoir à Estelle VILESPY
BELOUDRADE Sandrine a donné pouvoir à Jean Robert FOURES
ARMENGaud Pierre a donné pouvoir à Régine ROUZES

Avant de débuter la séance Monsieur le Maire rappelle le drame terrible survenu lundi soir vers 18 h et qui a plongé tout le village dans l'émoi.

Monsieur le Maire demande d'avoir une pensée pour les parents, grand-parents et amis de la petite Carmen SEGURA. C'est une situation insoutenable.

Monsieur le Maire s'adresse ensuite à Pierre Armengaud, Conseiller Municipal, qui, comme lui est parent avec la famille et lui assure que l'ensemble du Conseil Municipal s'associe à sa peine et à celle de sa famille.

Madame VILESPY Estelle a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande de rajouter à ordre du jour deux points :

- achat enrouleur irrigation stade
- toiture ancienne école Labastide

Accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Terrain Peyre : avis du service France-domaines. Confirmation autorisation signature acte
- CAUE : renouvellement adhésion
- Ecole : fonctionnement 2014/2015
Participation des communes
- Cantine : fonctionnement 2014/2015
Participation des communes
Prix du repas année scolaire 2015/2016
- SYADEN :
 - ❖ installation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique et hybride et transfert de compétence au SYADEN
 - ❖ Renforcement BT Payroulié par création d'un poste
- Rue Tournefeuille :
 - ❖ Résultat de la consultation d'entreprises – Avis du Conseil Municipal
 - ❖ Présentation nouveau DCE
 - ❖ Bon de commande d'ingénierie
- Maison médicale : lot n° 4
- Subvention tennis
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2015. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Terrain Peyre : avis du service France-domaines. Confirmation autorisation signature

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2015, nous avons sollicité le service France-Domaine afin qu'une évaluation de la parcelle C 1196 d'une superficie de 2 ha 13 a 07 ca appartenant à M. et Mme PEYRE Pierre soit effectuée.

Par courrier en date du 29 juin 2015 les services France Domaine nous informent :
« Le prix envisagé de 180 000 € correspond à la valeur de marché ».

Suite à cette information et à l'accord de principe qui avait été donné lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires afin de concrétiser cet achat
- l'autorisation de signer l'acte chez le notaire

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (2 contre Régine Rouzes et Pierre Armengaud) autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaire permettant la concrétisation de cet achat et l'autorise à signer l'acte notarié.

CAUE : renouvellement adhésion

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude est un organisme d'utilité publique créé par la loi sur l'Architecture. Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'aménagement et du développement.

Il a été mis en place par le Conseil Général de l'Aude en 1979, il est un organisme départemental participant à la solidarité technique et culturelle entre les collectivités territoriales.

Sur demande écrite du maire, le CAUE convient d'une rencontre sur place avec les personnes concernées pour établir ensemble le contenu de la demande de conseil :

- S'il s'agit d'un conseil simple, un document d'aide à la décision sera ensuite élaboré par le CAUE et transmis au demandeur. Une copie est systématiquement transmise pour information au Conseiller Départemental du canton concerné.
- Si la demande nécessite un approfondissement et un suivi important, une convention d'objectifs permettant de mettre en place cet approfondissement et ce suivi sur la durée pourra être signée entre la commune et le CAUE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à cet organisme pour 2015, d'autant plus que nous avons sollicité ce service pour un conseil sur l'aménagement autour de l'école et de la crèche. Frédéric Fontes précise que cet organisme n'intervient pas sur l'aspect technique mais uniquement esthétique. Le montant de la cotisation est de 0,20 € par habitant

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Ecole :

Fonctionnement 2014/2015 :

* Présentation du bilan 2014/2015

Le bilan de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2014-2015 fait apparaître un montant de dépenses de **98 874.69 €** pour 145 enfants scolarisés soit un montant de **681.89 €** par enfant.

Les frais de fonctionnement ont diminué mais il y a 15 enfants en moins par rapport à l'année précédente. (la référence prise pour le nombre d'enfants est l'effectif présent à Noël)

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander une participation de 680 € aux communes dont les enfants fréquentent l'école de Belpech.

Monsieur le Maire est autorisé à signé tout document se rapportant à ce dossier.

Cantine scolaire

* Présentation du Bilan 2014/2015

Le nombre de repas servis en 2014-2015 est de : **12 064** (11 961 repas pour la cantine et 103 repas pour l'ALSH), soit au total 2 984 repas en moins par rapport à 2013/2014

Le montant total des dépenses s'élève à **91 571.93 €, soit 7.59 €/repas**

Pour la partie cantine :

Montant total des dépenses : 86 939.59 €

Le prix de revient du repas est donc pour l'année scolaire 2014-2015 de **7,27 €.**

Le montant des recettes s'élève à **29 902.50 €.**

La participation restant à la charge de la commune s'élève donc à **57 037.09 €** soit **4.77 €** par repas.

Monsieur le maire propose de demander aux communes dont les enfants ont fréquenté ce service une participation de **4.77 €/repas.** Il précise que le nombre de repas pris par les enfants domiciliés hors Belpech est de 3 273 contre 3 539 en 2013/2014

Le Conseil municipal vote cette participation à l'unanimité des membres présents.

* Prix du repas 2015/2016

Actuellement le prix de repas payé par les familles est de 2,50 €

Compte tenu de la conjoncture actuelle Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif pour l'année scolaire 2015/2016. Un courrier explicatif sera envoyé aux familles avec la première facture.

Le Conseil vote à l'unanimité cette proposition

SYADEN :

* **installation d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique et hybride et transfert de compétence au SYADEN**

Estelle VILESPY présente ce dossier et rappelle que par délibération en date du 24 juillet 2014 le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour l'implantation d'une borne de charge pour véhicule électrique et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune.

Le SYADEN en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le Département de l'Aude a adopté le 10 décembre 2014 en partenariat avec les territoires de l'Aude, le schéma départemental de déploiement des infrastructures publiques de recharge pour véhicule électriques ou hybrides rechargeables.

Dans cette perspective le SYADEN sollicite l'accord des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE), afin de pouvoir être éligible aux subventions publiques (ADEME). Le SYADEN agit ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires

Le Syndicat propose d'assurer l'installation et la gestion de ce service pour le compte des collectivités membres dans le cadre d'un transfert de compétence optionnelle. Le déploiement est envisagé sur 3 années 2015, 2016 et 2017.

Plan de financement :

Pour l'achat et l'installation, la répartition du financement demandé est la suivante :

Structure	Taux de participation
ADEME	50%
COMMUNE/EPCI*	20%
REGION-FEDER	10%
SYADEN	20%

A titre d'ordre de grandeur révélée par l'ADEME, le coût d'une borne « normale » est d'environ 8 000 € et celui d'une borne « accélérée » de 11 000 €.

Pour l'exploitation, la répartition du financement demandé est la suivante :

- pour l'année 2015 la participation des collectivités est gratuite.
- à compter de l'année 2016, la participation annuelle due par la collectivité ou le groupement de collectivités gestionnaires du domaine sur lequel la borne est implantée est établie comme suit :

Structure	Taux de participation
Collectivité transférant la TCCFE(*) au SYADEN	200€/an.borne
Autres collectivités et groupements	800€/an.borne

(*) *Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité*

La participation est due à compter de l'année de mise en service de l'ouvrage.

Après avoir entendu cet exposé Monsieur le Maire informe que le schéma initial proposait une borne normale. Il a demandé à rencontrer le Directeur du SYADEM, Monsieur TOURNIER, qui au vu des nouveaux éléments apportés et eu égard au fait que le volume maximal de bornes de recharge éligibles aux aides publiques permettra quelques ajustements au schéma originel, nous donne un avis favorable à notre demande de dérogation positionnant une borne « accélérée » sur la commune. Monsieur le Maire se félicite de la qualité de l'entretien qu'il a eu avec M. TOURNIER.

Régine Rouzes demande à Monsieur le Maire où serait mise la prise,

Monsieur le Maire répond, on pensait la mettre à l'Oratoire.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal sur les points suivants :

- **donner** au SYADEN l'accord pour déployer, à titre gracieux, sur le domaine public les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, conformément au schéma de déploiement précédemment adopté ;
- **instaurer** le stationnement gratuit pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge), cet engagement de gratuité étant limité dans le temps (2 ans minimum) conformément aux prescriptions de l'ADEME dans le cadre de son dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques ;
- **transférer** au SYADEN, la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », conformément à l'article 5.7 des statuts du SYADEN, dans les termes suivants : « *dans le domaine des infrastructures de charges visées à l'article 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le syndicat peut exercer, en lieu et place des personnes morales membres qui lui auront transféré la compétence,*

l'organisation du service public comprenant, la création et/ou l'entretien, ainsi que l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. ». L'exploitation comprend « l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge ». Le transfert de compétence prend effet à compter de la notification de la délibération approuvée.

- **accepter** le plan de financement et les modalités de participation aux frais de déploiement et d'exploitation du réseau de bornes selon les règles citées précédemment.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (2 contre Régine Rouzes et Pierre Armengaud) vote tous les points ci-dessus.

Christophe Rémola demande à Régine Rouzes la raison qui la pousse à voter contre ce projet.

Régine Rouzes répond qu'elle ne voit pas l'utilité de cette borne car les personnes qui achètent un véhicule électrique ont leur propre installation.

* Renforcement BT Payroulié par création d'un poste

Monsieur le Maire présente le dossier de renforcement du réseau Basse Tension du secteur Payroulier. Suite à une demande de raccordement de Mme TLEMSANI Zorah les services d'ERDF après étude ont constaté que la capacité du réseau électrique basse tension existant n'était pas en capacité de desservir cette opération. Les services d'ERDF ont donc transmis le dossier au SYADEN qui a confirmé ce diagnostic. Le SYADEN propose donc au conseil municipal un projet de renforcement de réseau avec création de poste afin de remédier aux problèmes rencontrés par les usagers.

La participation de la commune de Belpech serait de :

5 300 € pour les frais de dossiers

5 600 € pour les travaux

300 € pour l'éclairage public (enfouissement réseau)

Le Syaden assurerait la maîtrise d'ouvrage.

Une convention reprenant l'ensemble de ces points devra être signée.

Monsieur le Maire précise que ces travaux qui n'étaient pas prévus au budget et peuvent être financés par les recettes supplémentaires encaissées au titre du droit de mutation perçus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents vote ces participations, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYADEN et vote la décision modificative suivante :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| ✓ 6554 participation au SYADEN | 11 200 € |
| ✓ 74 droit de mutation | 11 200 € |

Rue Tournefeuille

* résultat de la consultation d'entreprises

Frédéric Fontes présente le rapport d'analyse de la consultation effectuée pour les travaux de la rue Tournefeuille.

L'estimatif était de 190 000 € H.T.

- ✓ 4 entreprises ont déposé une offre :

AUDE TP	225 080,00 € (T.F. et T.C.)
COLAS Carcassonne	356 801.18 € (T.F. et T.C.)
VALLEZ	308 915.90 € (T.F. et T.C.)
CAZAL	273 565.00 € (T.F. et T.C.)

Le Cabinet CETUR a effectué l'analyse des offres.

Par lettre recommandée avec avis de réception le responsable de l'entreprise AUDE TP nous informe qu'après avoir réétudié le dossier, il s'est aperçue qu'il avait commis une erreur et qu'il se voyait contraint de renoncer à cet appel d'offre et nous demande « la non considération de sa réponse du 28 mai 2015 ».

Le Cabinet CETUR après avoir effectué l'analyse, vu les nouveaux éléments, nous propose de déclarer cette consultation infructueuse.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Afin de relancer une consultation le Cabinet CETUR nous propose un nouveau DCE dans lequel il a inclus les observations émises par les services techniques du département.

De plus afin de tenir compte des impératifs budgétaires il nous propose de décomposer le dossier comme suit :

- Tranche ferme la rue Tournefeuille
- Tranche conditionnelle 1 rues annexes
- Tranche conditionnelle 2 rue de Naves / rue du Séminaire / rue de la Tour

rues	1 ^{ère} proposition	Dossier actualisé
Rue tournefeuille	135 420.50 €	139 220.00 €
Place de l'Eglise	10 438.75 €	10 610.00 €
Place du Jardinage	17 325.25 €	17 170.00 €
Mise en sécurité	10 387.00 €	9 754.00 €
Rue annexes	33 071.25 €	
TOTAL TRANCHE FERME	206 642.75 €	176 574.00 €
Rue annexes		33 657.00 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 1		33 657.00 €
Rue de la Tour, rue du Séminaire, Rue de Naves	29 613.00 €	29 589.00 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 2	29 613.00 €	29 589.00 €
TOTAL GENERAL	*236 255.75 €	240 000.00 €

*sur la première proposition remise conjoncturelle de 46 255.75 € ce qui ramenait la première estimation à 190 000 €

Régine Rouzes demande si comme cela avait été évoqué par Pierre Armengaud lors d'une précédente réunion certains aspects architecturaux avaient été mis en valeur (rue pavée).

Monsieur le Maire répond que ce type de travaux n'est plus subventionné par le Département et que ce type de travaux engendrerait un surcoût important.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le nouveau DCE.

Une nouvelle consultation sera effectuée.

➤ *Bon de commande d'ingénierie*

Suite au nouveau DCE Monsieur le Maire propose :

- L'annulation le premier bon de commande qui avait été accepté le 11 juin 2015

Montant 15 267.11 € H.T.

- L'approbation du nouveau bon de commande conforme au DCE accepté précédemment

Montant 19 570.92 € H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bon de commande d'un montant de 19 570,92 € H.T.

Maison médicale lot n° 4

L'entreprise attributaire du lot n° 4 SJC Tarascon/Ariège nous a informés par courrier que suite à une erreur de frappe sur son devis elle ne pouvait maintenir son offre.

De ce fait ce lot est annulé. Les entreprises concernées ont été avisées par courrier recommandé avec accusé réception. Une nouvelle consultation sera lancée début septembre.

Subvention tennis :

Afin de maintenir les cours enfants par un éducateur diplômé le tennis aurait besoin d'une subvention complémentaire.

Estelle Vilespy rappelle les subventions qui avaient été votées lors du budget 2015 et les demandes effectuées par le Tennis Club lors du dépôt de dossier de demande de subvention.

Ecole de tennis :	prévu	1 300 €	
	Demandé	2 000 €	+ 700 €
FASC :	prévu :	2 300 €	
	Demandé :	3 000 €	+ 700 €
Tournoi :	prévu :	1 300 €	
	Demandé :	1 500 €	+ 200 €

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, considérant le nombre important de jeunes bellopodiens membres de cette association et leur encadrement remarquable décide d'octroyer une subvention complémentaire de 700 € pour l'école de tennis. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires au paiement de cette subvention.

Achat enrouleur pour le stade

José FELIU expose au Conseil Municipal que l'enrouleur du stade est hors d'état de marche et qu'il est nécessaire d'investir dans ce domaine afin de préserver la pelouse du stade qui est en très bon état après les efforts consentis par la municipalité pour son entretien.

Il présente un devis d'AQUATERIS Castelnau-d'Àuby pour un enrouleur qui correspond à nos besoins et qui est en stock. Le montant de cet appareil est de 2 900 € H.T.

Le Conseil Municipal, considérant que l'irrigation de la pelouse du stade est indispensable et urgente pour assurer sa pérennité, accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Toiture Hameau de Labastide

Monsieur le Maire rappelle que suite aux problèmes d'entretien de la maison mitoyenne avec l'ancienne école du Hameau de Labastide Couloumat, les travaux ont été effectués par le propriétaire de l'immeuble.

De nombreuses fuites ont maintenant été détectées sur la toiture de l'ancienne école.

Deux devis ont été demandés :

Devis REMOLA Olivier	8 318,00 € H.T.
Devis VIDAL Didier	6 681,46 € H.T.

Monsieur VIDAL Didier a également chiffré le remaniement de la toiture du préau (2 032,80 € H.T.)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Monsieur VIDAL Didier. Monsieur le Maire précise qu'avant de signer le devis il se rendra sur les lieux avec le maçon et une commission du conseil municipal afin de faire préciser certains points.

Questions diverses :

Régine Rouzes : En ce qui concerne la signalétique certains commerces ne sont pas notés. (le tabac presse, coiffeurs ne figurent pas). Comment faire pour qu'ils soient répertoriés.

Réponse : L'intitulé « commerces » avait été retenu pour l'ensemble du cœur de village. Une signalétique spécifique a été ajoutée concernant les commerces « de bouche », les professions libérales, et les services. Des modifications peuvent être apportées, il suffit que les commerces concernés viennent à la mairie pour le signaler.

Régine Rouzes : une personne lui a demandé si on pouvait mettre des annonces sur la page facebook de la mairie.

Réponse : Non pas pour des particuliers. Les publications réalisées par les professionnels de la commune, sur leurs propres supports de communication, peuvent y être publiées à titre d'information.

Pierre Vidal : J'avais exprimé des inquiétudes par rapport au fleurissement au moment des plantations. Aujourd'hui on peut être satisfait du fleurissement réalisé et des choix de couleurs.

Les 5 arbres quai de Curtis ont été plantés
Seul reste le fleurissement de la médiathèque à réaliser. Mais un arrosage intégré doit d'abord être installé.

Régine Rouzes : les lauriers roses ont été coupés il faudrait nettoyer les murs.

Christophe Rémola : C'est prévu. Il faudrait aussi enlever la terre pour en remettre de la meilleure.

Pierre Vidal : A la crèche il y a le gros sapin qui est en partie déraciné. Malgré que ce ne soit pas propriété de la mairie, je vais demander de couper les branches dangereuses et éventuellement couper l'arbre car cela représente un réel danger pour le bâtiment et pour les enfants qui vont y séjourner.

Il faudra demander aux employés techniques de réparer la fermeture des volets de la mairie.

Il y a eu un vol avec effraction à la pétanque. Pierre Armengaud effectue les réparations pour le mieux. Il a suggéré de positionner une caméra fictive. Cette idée est retenue avec l'installation d'un radar.

Sylviane Maurette : Où en est-on des réparations des serrures et de la porte de communication entre le dortoir et la salle de classe

Réponse : Pour les serrures, c'est en cours Pierre Armengaud a passé les commandes.
Pour la porte, les travaux devront être effectués par un artisan, mais c'est difficile en période de congé.

Sylviane Maurette : les valises de confinement pour l'école sont-elles commandées.

Réponse : Non. Frédéric Fontes s'occupera de demander des devis.

Pierre Vidal : la peinture des bancs est en cours. Il faudra changer des lames

Christophe Rémola : la tronçonneuse élagueuse STILL est en panne. Il faudrait la remplacer ou la réparer.

Réponse : Ce sera vu avec Marandel ou Abribat

Christophe Rémola : j'ai une demande d'André Canredon pour installer une poubelle place de l'Eglise.
Accepté – voir sur place où la positionner.

Pierre Vidal : L'extérieur du bureau de poste est mal entretenu. L'employé ne sachant pas à qui incombe le nettoyage, il le propose de demander aux employés voirie de l'entretenir. Il demande également de faire toutes les entrées de village plus régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures 30.